

« JACHERES BIODIVERSITE DANS LE CONTEXTE ALSACIEN »

Yves BEUDY, Directeur commercial des Etablissements Muller

T
E
M
O
I
G
N
A
G
E
S



Bonjour à tous, merci aux organisateurs d'avoir bien voulu me donner la parole. Un homme célèbre disait, je crois que c'est Louis XIV, mais je n'en suis pas certain : « *l'Alsace est un jardin béni par les dieux* ». S'il est vrai qu'il est extrêmement agréable de vivre en Alsace, l'année 2007 a été pour les abeilles une année extrêmement agréable à vivre également et je vais vous expliquer pourquoi.

Gustave MULLER, la société de négoce agricole en Alsace qui m'emploie, s'est toujours voulu moteur d'une agriculture durable en collaboration avec ses clients agriculteurs, a toujours voulu développer une agriculture respectueuse de la faune, de la flore, du paysage, des hommes. On entend beaucoup parler de cela actuellement avec le Grenelle de l'environnement, mais cela fait quand même quinze ans qu'on y travaille.

Notre objectif, dans la mise en place de ces jachères melifaunes, c'était de transformer une centaine d'hectares de jachères obligatoires et qui ne produisaient rien, en jachères porteuses de valeurs pour l'agriculture. On a travaillé dans une direction qui mettait en parallèle trois axes : le respect de la faune sauvage, le respect et la protection des abeilles et le respect de l'être humain. On voulait aborder trois thèmes en développant ce type de jachère.

Nous avons rassemblé autour d'une table agriculteurs, apiculteurs, chasseurs et nous-mêmes distributeurs. Ce n'est pas évident de rassembler tout ce monde autour d'une même table. En effet, il y a quelques petites animosités ou incompréhensions qui existent depuis certains retraits de pesticides.

Au niveau de l'action, avec l'aide de BASF et la collaboration des apiculteurs et des chasseurs, nous avons mis en place ces jachères melifaunes. En fait, le nom « melifaune » nous est venu à l'esprit parce qu'on s'est aperçu que les espèces mellifères étaient également des espèces qui étaient favorables à la faune sauvage. L'idée est venue d'essayer de concilier les deux.

Puis en Alsace, il y avait également, c'était dans l'air du temps, des petites bandes de fleurs qui étaient semées à l'entrée des villages. Je me suis dit : ce n'est peut-être pas idiot de mettre quelques tâches de couleur dans la campagne et d'y rajouter quelques fleurs sauvages, évidemment tout en respectant les obligations communautaires de la PAC, car il ne fallait pas mettre en porte-à-faux l'agriculteur vis-à-vis des primes PAC.

Nous avons proposé deux types de mélange, un que nous avons appelé Pro-Nectar, un mélange Pro-Chasse et, pour apporter ces tâches de couleur en campagne, nous y avons ajouté un à deux kilos de graines de fleurs diverses, des cosmos, des zinnias, des centaurées, du lin, des marguerites, mais c'était assez saupoudré. Cela ne faisait pas culture à fleurs.

Les mélanges proposés avaient pour objectif d'avoir une floraison la plus étalée possible parce qu'on s'est aperçu, et Philippe LECOMPTE en témoigne assez fréquemment, que l'abeille manquait de nourriture surtout en été, donc il fallait apporter des espèces qui



fleurissent surtout en été voire même au-delà jusqu'au début de l'automne. C'est pourquoi le choix des espèces a été basé là-dessus.

Les résultats quantitatifs sont les suivants : nous avons pu mettre en place 86 ha de jachères melifaunes chez 41 agriculteurs différents, ce qui représente environ 150 parcelles de ce type de jachères. Cela n'a rien d'extraordinaire mais cela a eu le mérite d'être fait. 150 parcelles sur l'Alsace c'est quand même assez représentatif. L'Alsace n'est pas une grande région, cela équivaut à un département français, donc c'était déjà assez important pour la région.

Au niveau des résultats qualitatifs, au printemps 2008, nous avons pu nous appuyer sur ce qui avait été fait en 2007 et réunir autour d'une table de nombreuses personnes qui venaient de deux mondes complètement différents, notamment du monde agricole avec la FDSEA, les jeunes agriculteurs, du monde apicole avec plusieurs syndicats, du monde politique puisqu'on y trouvait le Conseil Régional, le Conseil Général, et des collectivités locales puisqu'on avait présents à la table la Chambre de Commerce, pour ne citer qu'eux, GAZ DE FRANCE, BASF. Il y avait déjà une certaine ouverture quant à l'intérêt de ce type de jachères.

Tout s'est déroulé dans un vrai dialogue, chacun a pu s'exprimer, donner son avis avec un esprit très constructif, une ferme volonté de faire progresser la biodiversité et un fort engagement de tous les acteurs participant à cette réunion.

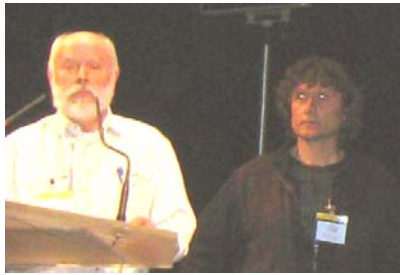
Les objectifs 2008 sont d'ajouter une centaine d'hectares aux hectares déjà ensemencés, soit au total environ 200 hectares de jachères melifaunes, implantées sur deux ans.

Les partenaires impliqués aujourd'hui dans le projet mis en place en Alsace sont les suivants : FDSEA, Jeunes Agriculteurs, syndicats professionnels, Fédération des Apiculteurs, Confédération des Apiculteurs d'Alsace, Comptoir Agricole, Gustave MULLER SAS, les chasseurs avec leurs Fédérations du 67 et du 68, les producteurs de fruits du Bas Rhin, les entreprises (la CCI, le Gaz de Strasbourg), les collectivités locales, le Conseil Général. C'était je pense, un tour de force difficile à réaliser, mais il y avait quand même une bonne quarantaine de personnes autour de la table d'horizons complètement divers.

J'ajouterai pour terminer que ce qui a été fait en Alsace n'a rien d'extraordinaire, il faut avoir de la bonne volonté, de l'engagement et beaucoup de conviction. Et on y arrive. Je vous remercie.



« MISE EN PLACE D'UN PROJET JACHERES APICOLES EN CHARENTE »



MM. MONTEZ & LASSOUDIÈRE

M. MONTEZ :

T Bonjour à tous. Sur la Charente nous avons un projet de mise en place de biodiversité pour les abeilles en collaboration avec nos collègues Christine et Pascal MONCHANIN. Nous sommes agriculteurs et petits apiculteurs, l'activité apicole étant récente sur notre exploitation. Je vous prie d'excuser M. et Mme MONCHANIN qui n'ont pas pu se libérer. Je présenterai leur activité apicole et ensuite mon collègue vous expliquera ce qui se passe au niveau de l'exploitation.

E Christine et Pascal MONCHANIN sont apiculteurs depuis les années 80, ils exploitent en ce moment 1800 ruches en nord Charente, et ils ont eu de gros soucis de mortalité à partir des années 94. De là ils ont diversifié leur exploitation, ils ont fait l'inverse de ce qui se passe d'habitude, souvent les agriculteurs passent à l'apiculture, eux ils étaient apiculteurs et se sont mis à l'agriculture en complément de leur activité.

M Ils avaient été contactés par Philippe LECOMPTE pour mettre en place un site d'expérimentation biodiversité pour les abeilles en Charente. Le rucher retenu pour le projet se trouvait tout près de chez nous, et comme on se connaissait puisque nous leur avons acheté des colonies au démarrage de notre exploitation, ils nous ont contacté à l'occasion de la venue de Philippe LECOMPTE et de Sandrine LEBLOND pour la présentation du projet. Ils m'ont demandé si je pouvais rencontrer les agriculteurs du secteur et voir si certains étaient d'accord pour libérer des surfaces. Au départ ce n'était pas évident, car on tombe sur des années où les jachères ne sont pas obligatoires, on ne savait pas ce que cela allait donner.

O Nous avons organisé une réunion, nous avons réuni autour d'une table des agriculteurs, des apiculteurs et des coopératives, les gens ont accepté de se rassembler, et nous avons fait la proposition. 14 agriculteurs se sont impliqués dans le projet et nous allons avoir théoriquement 34 hectares de jachères apicoles sur notre secteur. Cela a pris un peu de retard en raison de la météo, mais les semis devraient être effectués.

M. LASSOUDIÈRE

I Bonjour, je suis paysan en GAEC. Mon associé a en charge l'activité apicole. Nous avons depuis longtemps sur l'exploitation la présence de ruches puisque nous produisons des semences, et progressivement au vu des compétences entomologiques de mon associé et la vente directe des produits viticoles que nous faisons sur l'exploitation, nous avons développé cette activité apicole avec vente de miel.

G Quand il m'a parlé du projet de mise en place des jachères apicoles, j'ai pensé qu'à raison



de 500 à 600 euros le prix du quintal de tournesol, on n'arriverait jamais à fonctionner.

Ce sont des éléments qui me semblaient préoccupants et quand il a parlé de mieux nourrir les abeilles avec un pollen plus riche à partir d'une diversité sur les jachères, je me suis dit qu'il fallait absolument mettre cela en place, et je pense que cette problématique est importante à partir du moment où nous, paysans, on se l'approprie aussi. Il ne faut pas laisser uniquement les scientifiques, uniquement les organismes, [s'en occuper]. Quand je dis « paysans » je parle aussi bien sûr des apiculteurs.

Cette expérience me semble importante. Je suis allé voir les organismes stockeurs de ma région, les quatre principaux sur notre canton, et je leur ai dit : « il faut qu'on trouve 20 ha de jachère, on va partir du principe qu'on ne les a pas ». Les gars allaient faire du tournesol, les parcelles encore en jachère ne sont pas les plus productives, il faudrait qu'on leur rétribue 12 quintaux de tournesol par hectare pour qu'ils laissent ces terres en jachère. Sachant que la prise en charge des semences et des façons culturales étaient faites par les partenaires du réseau biodiversité, il n'y avait qu'une marge brute à trouver. Les partenaires ont dit : « d'accord on suit ». 204 quintaux, cela fait 60/70 quintaux chacun, on amène une caution.

A partir de ce moment-là on s'est senti plus fort et on a commencé à prendre des contacts sur le terrain. Je suis un syndicaliste FNSEA, mes collègues du GDA (groupement développement agricole du canton) ont dit : « tu nous intéresses, tu fais une réunion ».

Dominique a contacté Sandrine et M. LECOMPTE. Nous avons organisé cette réunion et les gens sont venus. On avait trouvé les organismes pour être partenaires et nous apporter une caution. On proposait aux agriculteurs de mettre en place une bourse : « votre opération m'intéresse, elle est porteuse d'espoir, je ne suis pas dans la zone mais je mets dans la bourse des équivalents quintaux de tournesol, pour participer également. C'est un côté militant.

Les agriculteurs sont venus à la réunion, ils nous ont dit : « c'est une zone où j'ai quelques jachères, les petits coins de 30 ares, 40 ares, je ne veux pas les retourner, c'est intéressant pour ce que vous proposez ». La majeure partie de nos 34 ha sont des engagements des agriculteurs, à partir d'une communication qui a été bonne sur quelque chose qui leur a plu. Pour la prochaine foire de notre secteur on nous a demandé de faire disposer les panneaux, parce que cela intéresse les agriculteurs.

On s'aperçoit que, à partir d'une information, de quelque chose qui sonne juste, qui correspond à des attentes, par rapport à un moment où nous sommes un peu perturbés sur nos responsabilités qui sont réelles (sur certaines pratiques, notamment l'arrachage de haies, l'utilisation de pesticides, de monoculture qu'il faut prendre en compte), le fait de mettre les partenaires autour de la table et d'avancer sur le terrain, cela a mobilisé les gens.

Je pense qu'il faudrait essayer de miter le territoire de ces expériences qui pourront servir aux différents acteurs qui sont à notre écoute sur nos problèmes de mortalité (qui sont de l'ordre de 70 % en sortie d'hiver en Charente), de façon à essayer de répondre à tous les enjeux qu'on a vus depuis ce matin.

Derrière les abeilles, il y a un ensemble de données permettant à l'agriculture de revenir à des pratiques plus riches d'un point de vue organique, de revenir sur des fondamentaux qu'on a peut-être oubliés.



Je me posais des questions et aujourd'hui je trouve que dans la salle les exposés qui ont été faits vibrent sur cette même longueur d'onde que celle qui nous a animés. Voilà notre expérience sur le début de nos jachères apicoles en Charente.

QUESTIONS - REPONSES

M. MOREAU (Champagne Céréales)

Nous suivons une opération avec BASF sur les Ardennes ainsi qu'une sur la Marne. Aujourd'hui notre problème est qu'avec la disparition des jachères, il ne reste pratiquement plus que les bandes enherbées pour semer des couverts apicoles. Or, on avait retenu un mélange melliflore 2 et certaines de ces espèces ne sont pas autorisées sur les bandes enherbées.

Notre souhait serait de faire pression pour qu'au niveau des départements, ces plantes-là puissent faire partie des espèces autorisées sur les bandes enherbées. Je pense qu'on aurait pu conserver un peu ces couverts sur le peu de parcelles qu'on pourrait obtenir en bandes enherbées.

M. TESTU

C'est en cours.

M. LECOMPTE

Je participe à la réunion annuelle au sein des DDA sur la gestion des bandes enherbées et des jachères, on a demandé et obtenu qu'un ensemble de légumineuses puisse être utilisé en bordure de cours d'eau. Il n'y a que la luzerne qui est exclue. Même en zone vulnérable il est possible d'utiliser des légumineuses en association avec les graminées.

Cette affaire de la végétalisation des bandes enherbées a été très mal engagée par rapport à la problématique de la biodiversité, cela s'est discuté après que les agriculteurs aient réimplanté leurs bandes enherbées en bordure de cours d'eau, et pour se prémunir de la répression de l'Administration, les enherbements se sont faits avec des graminées, de la fétuque et du Ray-Grass.

Ce qui est intéressant par rapport à ces bandes enherbées le long des cours d'eau, c'est que le raisonnement fait par l'Administration est un raisonnement compartimenté. L'Administration, par ce projet, voulait simplement gérer la qualité de l'eau. Bien sûr on y arrive, mais on aurait pu arriver au même résultat en utilisant un bouquet d'autres espèces, en particulier des espèces sauvages, or il n'a pas été possible de mettre cela en place au moment où il aurait fallu le faire.

Un intervenant

Je voulais compléter. Je ne sais pas si le président des JA est dans la salle, mais cela fait partie des choses sur lesquelles les syndicats ont une influence énorme au niveau de l'Administration et des ministères. Est-ce que d'un point de vue agronomique, les légumineuses ont une incidence réelle sur le taux de nitrates dans l'eau ?

Est-ce qu'il faut avoir la même approche entre l'azote minéral ou le fonctionnement de



légumineuses ? L'Administration dit non, les légumineuses, c'est très négatif pour le taux de nitrates dans l'eau. Je n'en suis pas du tout sûr, et j'aimerais bien que cela s'éclaircisse au niveau de l'Administration, et qu'on s'approprie cette question, qu'on puisse faire réécrire les arrêtés préfectoraux afin d'avoir plus de liberté sur les jachères, et qu'on puisse avoir ces légumineuses dans nos jachères, qui, d'un point de vue agronomique, enrichissent les sols.

M. TESTU

Le message sera passé auprès des JA.

Une intervenante

En Charente, quel statut ont les terres qui sont destinées aux jachères ? Ce sont des terres privées ?

M. LASSOUDIÈRE

Nous avons contacté la DDA et notamment si la DDA a un bon échange avec le préfet, ils ont une petite latitude dans l'arrêté préfectoral, ce qui fait que l'arrêté a été adapté pour que les jachères apicoles rentrent dans le contexte normal des jachères prises en compte, donc nous aurons droit à la prime jachère.

M. MIGNON (faculté de Gembloux en Belgique)

Je voudrais revenir sur les propos de M. FAUCON pour préciser qu'en Belgique, nous avons fait le même type d'analyses et je peux confirmer ses observations sur trois points :

Premier point : on observe le même type de symptôme au niveau des mortalités: petite grappe, nourriture abondante et peu d'abeilles dans le fond des ruches.

Deuxième point : aucune mortalité récente n'a été observée chez les apiculteurs que nous suivons depuis trois ou quatre ans, ce qui confirme l'importance des conseils prodigués.

Troisième point : chez d'autres apiculteurs, déclarant de fortes mortalités, nous nous sommes déplacés pour faire des enquêtes qui durent plusieurs heures. Il est étonnant de voir que dans 85 % des cas, ces apiculteurs n'avaient pas traité ou avaient mal traité. Je ne pense pas que 85 % d'apiculteurs qui ne traitent pas représentent la réalité. Nous tombons sur des cas particuliers...

M. MAINSANT

Je suis agriculteur dans la Marne la semaine et le week-end je suis naturaliste et en particulier botaniste.

Dans les approches que vous avez développées, je me pose un problème, en particulier par rapport à la première intervention de M. JAUZEIN, sur le mélange de plantes qui pour moi est catastrophique. On amène n'importe quoi n'importe où et on dit que c'est beau et que c'est bien.

On a potentiellement dans notre flore locale de quoi nourrir les abeilles et tous les insectes locaux. Il ne faut pas aller trop vite dans les démarches, il faut commencer par



travailler sur ce qui existe localement, voire regarder, observer l'écologie et le ramener dans nos parcelles, c'est faisable, c'est plus durable et cela nous évite d'être bloqué avec des firmes, avec des règlements, et à partir de là on avance beaucoup mieux.

M. LECOMPTE

Stéphane, j'entends bien ton message. D'abord la première fois que je suis allé dans cette réunion de la DDA, il y avait une feuille à traiter, cette fois-ci il y en avait 25. Toute cette complexification de la réglementation est complètement contre-productive.

On a une liste positive qui est très limitée et qui est constituée de beaucoup de graminées et de très peu de légumineuses, mais on n'a aucune ombellifère, aucune composée, or on sait qu'on a des familles entières botaniques qui vont être exclues par ce type de mélange, de leur capacité de multiplication dans le milieu. Les cirses par exemples sont d'une importance majeure.

Ce que tu dis sur le plan technique est vrai, mais sur le plan administratif on a des blocages épouvantables. J'aimerais que tu cites le cas des bosquets sur les bandes enherbées.

Le même intervenant

Je te rejoins tout à fait sur le plan réglementaire. Effectivement, on a voulu mettre des bosquets sur une bande, ce qui représente à peu près 4 m² et on a été obligé de les enlever, déclaration PAC, c'est une catastrophe.

Si l'on prend les choses dans le bon sens, si les agriculteurs deviennent acteurs et demandent avis aux experts, à savoir les botanistes, on a en Champagne Ardennes un conservatoire botanique, on a un conservatoire de patrimoine naturel, la LPO, tout ce qu'il faut pour nous aider, à partir de là on peut pousser pour que la liste positive soit fonction des espèces indigènes.

M. TESTU

Merci, c'est une excellente transition pour l'exposé suivant avec Philippe LECOMPTE qui va nous parler de trame verte en Champagne.



« PRESENTATION DU PROJET DE TRAME VERTE EN CHAMPAGNE »

Philippe LECOMPTE, Président du Réseau Biodiversité pour les Abeilles

Apiculteur bio sur la Montagne de Reims depuis plus de 30 ans, Philippe LECOMPTE, Président de l'AdaEst (Association pour le Développement de l'Apiculture dans l'Est de la France), et Président du Réseau Biodiversité pour les Abeilles, est le pionnier de la démarche des jachères apicoles, dès 1992, date de l'apparition des premières jachères PAC



M. LECOMPTE :

T Dans le cadre des expériences sur les jachères apicoles, depuis les années 92 on est passé dans un premier temps du champ d'expérimentation très local, à un niveau un peu plus ample qui est celui d'un petit territoire comme celui de la montagne de Reims, ou comme dans les expérimentations d'Orville ou de la Meuse.

O Aujourd'hui ces différents petits pilotes nous ont permis de savoir énormément de choses. En particulier chaque fois qu'on introduit de la ressource nectarifère et pollinifère dans le milieu, faire des aménagements en proportion de la surface agricole apporte énormément à l'ensemble de l'entomofaune et en particulier aux abeilles puisqu'on utilise les abeilles pour signer les effets de ce que nous faisons.

A En montagne de Reims un aménagement particulier d'un espace où vivaient 120 colonies d'abeilles a modifié moins de 0,5 % de cet espace (partant de l'idée que le territoire des abeilles est constitué d'un rayon de 3 Km et que cela représente 5500 ha). Moins de 0,5 % de cet espace a produit 66 % de la ressource pollinique entre le 21 juin et le 1^{er} septembre.

Au-delà de ces expériences locales, on est dans une phase d'extension territoriale sur l'ensemble du territoire français avec 1000 ha de jachère apicole, avec dans trois régions des pilotes élargis. Ils ont pour but de mesurer l'effet global sur les abeilles mais aussi sur l'ensemble des populations dans lesquelles on pourra prendre des bio-indicateurs pour montrer l'efficacité et l'efficacé de ces modifications.

L'idée est de raisonner autour d'un territoire beaucoup plus vaste. C'est aussi de travailler avec l'ensemble des acteurs locaux et en particulier rendre compatible une activité autour de l'agriculture et du maintien de la biodiversité.

C'est aussi issu directement du Grenelle de l'Environnement qui nous demande de travailler sur les corridors écologiques, les trames vertes et les trames bleues pour que les espèces qui sont cantonnées dans des espaces puissent circuler afin de rétablir des connexions. La connexion entre les différents milieux permet de ne pas avoir un appauvrissement génétique de ces espèces et de ne pas avoir à terme de disparition.

Ce qui est intéressant dans le cas régional Champagne-Ardenne c'est qu'on a déjà une



activité agricole originale, notamment avec la luzernière, et on a des groupes d'apiculteurs qui ont des réflexions fortes sur les problématiques environnementales. A partir de là, les filières, les apiculteurs, un certain nombre d'associations environnementalistes... ont une capacité à travailler ensemble pour l'élaboration d'un projet plus construit.

L'idée c'est d'avoir une vision globale et cohérente et de travailler sur des variétés de paysages qui vont pouvoir faire produire cette modification.

Parmi les espaces particuliers que l'on peut mobiliser pour constituer les corridors, on a des lisières forestières, des bordures de routes, des chemins, des voies de chemin de fer...

Il est important, au-delà de ces aménagements locaux, de réfléchir avec les administrations (vous avez vu ce matin le Conseil Général sur les aménagements du territoire) qui seraient intéressées à cela.

Par ailleurs, il est important d'offrir des solutions opérationnelles qui ne soient pas coûteuses ou peu coûteuses, et qui aient de gros avantages globalement pour l'agriculture.

Le territoire sur lequel on a choisi de travailler se situe entre Reims, Chalon, la montagne de Reims et les camps militaires. Pour quelle raison ? Nous avons un ensemble paysager extrêmement intéressant à l'échelle régionale avec des zones qui sont restées naturelles, qui sont le mont de Berru, la vallée de la Vesle et les camps militaires de Mourmelon, celui qui se trouve au nord-est de Mourmelon et le parc de la montagne de Reims.

On a un ensemble de zones Natura 2000 avec des tourbières alcalines. On a aussi quelque chose de remarquable, c'est une butte témoin, celle du mont de Berru avec des espèces végétales, animales bien particulières. On a dans ce secteur des mantes religieuses par exemple.

On a un petit territoire constitué du fort de la Pompelle, on a cette zone Natura 2000 de Prunay et Val de Vesle, on a ces camps militaires dont je parlais tout à l'heure, et le grand réservoir de la montagne de Reims. Vous avez ici la vallée de la Vesle et la vallée de la Suippes. On travaille essentiellement sur cette zone.

Quand on parle des aménagements qu'il faut constituer, on cherche à connecter les différentes zones entre elles pour que les différentes espèces puissent circuler à l'intérieur. J'ai eu l'information l'autre jour par Christophe URBANIAK, que ce phénomène de circulation d'espèces existe déjà et on a un excellent exemple qui est celui du cerf qui initialement était en Argonne, qui a colonisé le camp de Suippes (qui se trouve au nord du camp de Mourmelon), qui a ensuite colonisé le camp de Mourmelon et à partir de Mourmelon qui s'est retrouvé sur le camp militaire de Moronvilliers.

La question, c'est où les cerfs sont-ils capables de se développer ? Est-ce qu'ils vont venir ici dans la vallée de la Vesle, ou vont-ils franchir cet espace ? Vraisemblablement ils ne le feront pas.

Ce qui est vrai pour le cerf ne l'est pas forcément pour les autres espèces animales et encore moins végétales parce que le cerf a un grand territoire. Si l'on prend d'autres espèces d'insectes, on peut avoir des insectes qui ont des territoires de quelques mètres carrés et d'autres un territoire beaucoup plus grand. Quant aux espèces végétales, elles



ne bougent que par leurs semences. On peut retrouver des espèces intéressantes comme le lin qui est en voie de disparition en Champagne, cela pourrait de nouveau circuler si on s'en donne les moyens.

Si l'on raisonne entre les différentes zones, on se rend compte qu'on a aussi des obstacles naturels. Parmi ceux-ci, les plus redoutables c'est le réseau routier et TGV. Quand on a là une population de cerfs, je la vois mal franchir le canal, l'autoroute A44, le TGV, la vigne... il y a des gens plus compétents que moi pour en parler.

On peut se poser la question aussi de l'effet de la vigne. Est-ce que la vigne est un milieu top pour la circulation des espèces, notamment des insectes et des végétaux ? Je ne sais pas du tout.

Ce qui est sûr c'est que dans cette opération, on cherche à mesurer ce qui peut faire obstacle et il va nous falloir inventer ce qui va permettre de constituer les connexions entre les différents milieux.

Parmi les connexions que l'on pourrait naturellement mettre en place en Champagne, une nous intéresse particulièrement en apiculture, c'est la luzerne en fleurs. Si on laissait l'équivalent d'une largeur de coupe sur les luzernes pour la laisser fleurir 45 jours, le temps qu'elle soit reprise lors de la coupe suivante, on aurait en permanence dans l'espace une multitude de petits points qui seraient très proches les uns des autres, et qui permettrait une bien meilleure circulation de nombreuses espèces d'insectes et d'animaux.

On a aussi d'autres obstacles qui sont les milieux urbains pour certaines espèces, mais qui peuvent aussi constituer des réservoirs pour d'autres espèces. On sait par exemple que le renard s'est particulièrement bien adapté en Angleterre et aussi en France au milieu urbain. On a ici des populations de chevreuils.

Ce qui paraît difficile dans notre projet c'est d'offrir une solution identique pour tous les occupants de l'espace : animaux sauvages, oiseaux, insectes, plantes. Ce n'est qu'en déroulant le tapis de l'expérience et en travaillant à cette échelle avec l'ensemble des groupes avec lesquels nous allons travailler, que nous pourrons arriver à mettre en place tous les moyens pour l'étude de la zone.

Vous avez ici un ensemble de partenaires dont le réseau fait partie, ainsi que l'ADAest. Je pense que la FRACA viendra nous rejoindre rapidement tout comme d'autres fédérations comme la LPO.

C'est un projet vaste d'ampleur et extrêmement prometteur pour impliquer une population d'agriculteurs, d'apiculteurs, l'ensemble des utilisateurs de ce milieu rural pour enrichir ce milieu et faire que les choses aillent dans le bon sens, dans celui de la préservation de la biodiversité et du maintien des espèces, même les plus rares de Champagne.



QUESTIONS - REPONSES

M. BORNECK

Je voulais intervenir après M. FAUCON et ensuite après l'orateur suivant. Je vais faire quelques remarques. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a exposé M. FAUCON. Les choses se sont passées dans le Jura exactement de cette manière mais c'est vrai que nous devons aller beaucoup plus avant dans l'analyse de ce que nous allons trouver. La réponse n'est pas pour aujourd'hui, c'est peut-être pour demain, en ce qui concerne ces problèmes de mortalité avec *Varroa* ou sans *Varroa*.

En revanche, sur les problèmes de jachère, je veux faire une petite observation. J'ai mis le doigt cette année in extremis sur une affaire de jachère dans le Jura avec l'aide de BASF et de la coopérative régionale. Je suis extrêmement déçu de la qualité des graines qui nous ont été fournies. Dans un des cas cela correspondait à peu près à ce qui a poussé, mais dans l'autre cas ce n'était pas cela du tout.

Mettre des cosmos comme on l'a fait pour faire des jachères fleuries simplement pour la beauté, ce n'est pas nécessaire. Il vaut mieux réimplanter certaines variétés locales comme dans les jachères apicoles qui fournissent des compléments très intéressants, non seulement aux abeilles mais à tous les insectes pollinisateurs.

Enfin, on ne peut pas facilement comparer les apports de pollen qu'on a obtenus sur les jachères avec des apports de pollen qu'on aurait pris dans un rucher situé en bordure des villages.

M. TESTU

Nous allons y revenir juste après la pause avec les résultats des expérimentations menées dans le cadre du Réseau Biodiversité pour les Abeilles.

M. ROMMEL

Bonjour. Je suis apiculteur près de Bergues, qui est bien connu ! Est-ce que dans le Réseau Biodiversité, on a invité des collectivités ? Je pense qu'il y a des zones sur les bords de route qui pourraient ne pas être plantées en jachère mais être gérées en gestion différenciée.

M. TESTU

C'est l'un des engagements qui a été pris ce matin ici-même par le Président du Conseil Général de la Marne.

M. ROMMEL

Est-ce que d'autres contacts ont été pris ailleurs en France ?

M. TESTU

D'autres contacts sont pris que nous suivons de façon régulière.



Un intervenant

Je suis apiculteur dans le Haut-Rhin. Le réseau biodiversité que vous avez créé il y a un peu plus d'un an, existe-t-il dans d'autres pays européens et chez nos amis belges, est-ce qu'il y a déjà ce type de réseau ? Les jachères existent-elles dans d'autres pays européens ?

M. LECOMPTE

Dans d'autres pays européen on a l'exemple du Luxembourg qui a une jachère gérée différemment de nous où l'on peut, entre les roues de tracteur dans le passage des champs ne pas utiliser de désherbant sélectif et avoir des messicoles qui se développent.

En Allemagne par exemple, une entreprise qui fait dans la multiplication de semences locales sauvages a multiplié ces espèces et en sont à plus de 15 000 hectares de couverture de jachère en Allemagne avec des plantes exclusivement sauvages.

Concernant le bilan de la PAC, c'est sûr qu'un bilan est en cours, j'ai participé à des discussions au plus haut niveau du Ministère, déjà on peut dire qu'il est question que l'on ait un plan de production fourragère en Europe. C'est nouveau. Si on a un plan de production fourragère et que, dans une des clauses, on a le « laisser en fleurs » d'une partie des fourrages, cela va changer complètement le paysage botanique de l'apiculture.

Ensuite sur le plan politique, on pourrait dire que l'Europe politique porte deux projets, un projet de production agricole et un autre projet de protection environnementale dans lequel il y a la biodiversité. On doit pouvoir rendre compatibles les deux projets.

C'est le message qu'il faut faire passer et qu'il faut relayer par l'ensemble des organisations syndicales apicoles qui sont très peu présentes dans ces discussions parce qu'elles savent être présentes dans ur les medias, elles savent également se battre les unes les autres comme des chiffonniers, mais elles ne savent pas travailler de manière productive.

On doit pouvoir rendre compatibles, c'est tout à fait possible, la production de biodiversité, le maintien de la biodiversité fonctionnelle, ordinaire, exceptionnelle, et en même temps d'une production agricole. Si on obtient dans l'environnement des ressources fourragères importantes, on aura un changement du tout au tout du paysage botanique français. Si on obtient à l'échelle régionale qu'une fraction de la luzernière reste en fleurs, on va faire exploser la production de miel en Champagne.

Je reprends l'image que j'ai utilisée ce matin, quand on est dans des systèmes tendus, très fragiles, il ne faut pas grand chose pour basculer dans le gouffre mais il ne faut pas grand chose non plus pour remonter. En la matière, il faut arriver à être convaincant.

M. TESTU

Cet enjeu du bilan de la PAC est d'essayer de profiter de la présidence française à la tête de l'Union européenne.

Un intervenant

Je voudrais apporter une réponse à ce qui a été dit au sujet des jachères mellifères, c'est vrai que j'ai fourni à BASF des échantillons, et on a retrouvé entre 80 et 85 % de



pollen qui provenait des fleurs des jachères mellifères (elles étaient dans un rayon de 1 Km à 1,2 Km).

Un intervenant

Je pourrais donner le témoignage contraire, en Meuse nous avons fait, avec des ruches au milieu de la jachère, 15 hectares de jachère ; il n'y avait guère que 40 % qui vivaient de la jachère.

M. LECOMPTE

On ne peut pas dire que ce soit contradictoire. On peut dire que l'apport n'était pas le même. C'est aussi parce que les légumineuses ne sont pas forcément les mêmes.

Ce qui est intéressant dans la Meuse, c'est qu'on est dans un milieu très riche naturellement, quand on le compare aux autres régions françaises, notamment par la ronce. La ronce hyper abondante, très attractive, est en concurrence avec les fourrages, et quand même les abeilles se sont mises sur les fourrages à 40 %, ce n'est pas négligeable. D'autant que cela permet d'avoir une biodiversité dans l'alignement même de la haie.

Il est extrêmement important que les abeilles puissent butiner différentes fleurs dans l'environnement pour qu'elles les stockent dans les cellules. Quand on coupe une cellule de pollen, on a des strates avec différentes couleurs de pollen. Au moment où l'abeille les stocke, elle fait le mélange et au moment où elle déstocke elle refait le mélange.

Il est extrêmement important d'avoir une panoplie de pollen. Si on n'a pas cette panoplie de pollen on aura une alimentation déséquilibrée. Chaque fois qu'on rapporte de la masse et de la variété on fait une action bénéfique.

M. TESTU

L'abeille est porteuse de diversité et de biodiversité.

Il nous reste à remercier nos intervenants de cette première partie de l'après-midi : M. JAUZEIN, M. FAUCON, M. MONTEZ, M. BEUDY et M. LASSOUDIÈRE.

